



Municipalité de Rivière-Beaudette

Avis public Assemblée publique de consultation

Aux personnes intéressées par le projet de règlement relatif à la salubrité, l'entretien et l'occupation des bâtiments numéro 2026-10 de la Municipalité de Rivière-Beaudette.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le conseil a adopté, lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 mars 2026, le projet de règlement 2026-10.

1. Le 24 mars 2026, à 18 h, une assemblée publique de consultation aura lieu dans la salle communautaire située au 1010, chemin Sainte-Claire, quant aux objets et aux incidences de ce projet de règlements proposés par la Municipalité. Au cours de cette assemblée publique, celui par l'intermédiaire duquel elle sera tenue, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Vous pourrez alors poser toute question utile et faire entendre vos suggestions.
2. Le projet de règlement peut être consulté sur le site internet de la Municipalité ainsi qu'au bureau d'accueil de l'hôtel de ville, situé au 663, chemin de la Frontière durant les heures d'ouverture, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 12 h 45 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h.

Le projet de règlement relatif à la salubrité, l'entretien et l'occupation des bâtiments numéro 2026-10 a pour objet :

Ce règlement a pour objet d'établir des normes visant à assurer la salubrité, l'entretien et l'occupation des bâtiments sur le territoire de la Municipalité de Rivière-Beaudette, notamment en encadrant les conditions d'habitation, les obligations des propriétaires et occupants, ainsi que les pouvoirs d'intervention de la municipalité en matière d'insalubrité

Donné à Rivière-Beaudette, le 18 mars 2026.

Natasha Pagé
Directrice générale et greffière
Municipalité de Rivière-Beaudette